Claye-Souilly (77) : le demandeur d'asile violent reprochait à sa victime de vouloir avorter

26/10/2017 à 17h47

Un Érythréen de 24 ans a été condamné à deux mois de prison ferme, avec mandat de dépôt. Il a reconnu avoir posé un couteau sous le cou de sa compagne.

(…) « Pourquoi êtes-vous venu en France ? », a demandé la présidente Saïda Kelati au prévenu. Via un interprète en langue arabe, le demandeur d'asile, qui est pris en charge par la Croix-Rouge, a mis en avant la liberté dont on peut profiter en France. Ce à quoi la magistrate a rétorqué : « Justement, en France, une femme est libre de disposer de son corps. »

Car à l'origine de l'altercation au sein du couple, il est question de la liberté d'une femme à avorter. La victime, enceinte de deux mois, ne veut en effet pas garder le bébé. « Je reconnais que j'ai voulu comprendre ce qu'elle avait dans la tête », a tenté de justifier le prévenu, ivre au moment de l'agression.

Le Parisien